

Toujours plus de mépris envers les professeurs. La colère gronde

Les propos de la porte-parole du gouvernement Sibeth N'Diaye suscitent dans toute la profession colère, indignation et stupéfaction. Ils confirment le mépris du gouvernement pour les professeurs et les personnels de la vie scolaire.

Affirmer que les enseignants ne travaillent pas parce que les établissements sont fermés alors que malgré le confinement ils tentent de maintenir un enseignement à leurs élèves à longueur de journée, alors que simultanément ils doivent faire face aux contraintes familiales liées au confinement, alors qu'ils doivent s'occuper des cours de leurs propres enfants, alors qu'ils doivent résoudre au quotidien les innombrables insuffisances des outils d'enseignement à distance qui leur ont pourtant été présentés comme le dernier cri de la modernité, alors que les injonctions les plus contradictoires confinent le télétravail aux limites du harcèlement et exposent les collègues au burn-out. Alors, oui, les propos de la porte-parole démontrent à l'égard des enseignants un mépris égal, rappelons-le, à celui encore affiché à l'égard de l'hôpital et des soignants eux-mêmes peu avant la crise sanitaire.

Total mépris

La colère est profonde. Émanant du porte-parole du gouvernement, ces déclarations confirment le profond mépris du gouvernement Macron-Philippe-Blanquer vis-à-vis des enseignants.

Mépris exprimé contre les enseignants et les élèves en réprimant avec la plus grande violence la grève contre les E3C à grands renforts de policiers, de CRS, de sanctions, de convocations disciplinaires et de garde à vue arbitraires.

Mépris du ministre qui entend maintenir les suppressions de postes dans le second degré.

Mépris contre les personnels qui défendent leurs revendications quand le ministre ordonne aux recteurs de poursuivre les retraits sur salaire pour grève.

Mépris contre toute la profession avec des promesses de revalorisation indigestes dans les faits conduisant notamment à ce qu'un certifié voie son traitement baisser en passant du 6^{ème} au 7^{ème} échelon !

Mépris encore contre l'ensemble de la population au moment des grèves puissantes contre la réforme des retraites.

Mépris contre les personnels soignants qui, depuis plus d'un an réclament par la grève et par la mobilisation inédite des services d'urgences, des créations de postes, le paiement de leurs millions d'heures supplémentaires et qui réclament maintenant les protections indispensables pour ne pas allonger eux-mêmes la désormais longue liste des victimes du coronavirus.

Mépris contre les personnels de l'Éducation nationale qui accueillent sans protection les enfants des personnels soignants parce que les milliards de masques dont disposaient tous les services publics sont devenus introuvables !

*« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose »**

La technique est bien connue : plus le mensonge est énorme, plus il déstabilise et permet de diviser. En multipliant les déclarations prétendant que tout est prêt et que tout fonctionne pour assurer l'enseignement à distance, en communiquant sur l'état de guerre et l'état d'urgence sanitaire sans pour autant fournir à la population les moyens de se protéger, en prétendant que les enseignants ne travaillent pas en cette période de confinement, c'est toujours la même opération de communication qui vise à jeter le discrédit sur les professeurs et les personnels de la vie scolaire. Les excuses présentées par madame N'Diaye ne suffiront pas. L'objectif est de préparer l'opinion publique : « les profs ne travaillent pas pendant le confinement, alors c'est normal qu'ils travaillent sur leurs congés d'été ! ». Comme s'ils étaient redevables à leur ministre ! Tout cela procède d'une même volonté de profiter de la situation pour déprotéger les personnels en cassant leurs droits à congés et leurs statuts qui régissent leurs missions et leur temps de travail. C'est aussi insupportable qu'inacceptable!

La loi d'urgence n°2020-290 promulguée lundi 23 mars et la pluie d'ordonnances ne constituent-elles pas les outils sur mesure pour atteindre cet objectif ? Celles qui viennent d'être présentées au conseil des ministres ce 26 mars permettent de déroger aux dispositions applicables en matière de durée du travail (durée maximale quotidienne et hebdomadaire).

La confédération FO alerte : « ces possibilités de dérogation pourraient aller jusqu'au 31 décembre, a priori donc au-delà de la situation de crise sanitaire. FO n'acceptera pas que la situation de crise sanitaire puisse ensuite servir pour affaiblir les droits et protections des salariés. » (communiqué du 26 mars 2020)

Force ouvrière n'acceptera aucune réduction des droits des personnels.

Le SNFOEP, avec le SNFOLC, le rappelle, la priorité, ce n'est pas la continuité pédagogique. C'est d'enrayer la crise sanitaire, de protéger les salariés, de ne pas les exposer à un épuisement professionnel massif, de donner la garantie que leurs droits sont maintenus.

Les circonstances n'autorisent ni à les exposer à des risques supplémentaires, ni à casser le droit du travail, ni à démolir les statuts.

Le syndicat intervient à tous les niveaux.

Contactez le SNFOEP, il interviendra pour faire respecter vos droits.

* Francis Bacon (1561-1626), dans son traité *De la dignité et de l'accroissement des sciences* (1623), livre VIII, chapitre II.